

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 40108 Numéro SIREN : 453 126 849 Nom ou dénomination : A C V D

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt 781

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

SOFIRAL

12 RUE COUSCHER
BP 105
49413 SAUMUR CEDEX

V/REF : SFL/CRG/MCL/849310

N/REF : 2004 B 40108 / 2019-B-781

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 03/12/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/05/2018.

Concernant la société

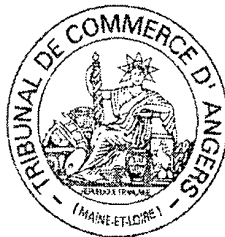
A C V D
Société par actions simplifiée
ZA le Pas de la Biche
49260 Le Coudray Macouard

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-781 le 03/12/2018

R.C.S. ANGERS 453 126 849 (2004 B 40108)

Fait à ANGERS le 03/12/2018,

LE GREFFIER



M. M. L.

ACVD
Société par actions simplifiée au capital de 110 000 €
Siège social : ZA Le Pas de la Biche
49260 LE COUDRAY MACOUARD
453126849 RCS ANGERS

03 DEC. 2018
Déposé au Greffe De Commerce

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 NOVEMBRE 2018

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2018

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2018 s'élevant à 12 934,93 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 934,93 €
A la réserve légale	2 829,00 €
Le solde au compte « autres réserves »	10 105,93 €

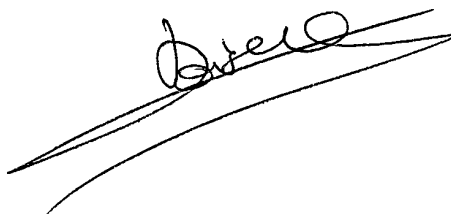
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 208 606,90 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 novembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Pour la Société METAL SELECT
Présidente
Stéphane LOISEAU



STREGO Saumur
ZA des Peupleraies
BP 50005
49401 Saumur Cedex
T : 02 41 51 00 77
F : 01 57 67 47 50
strego.saumur@strego.fr

Copie certifiée conforme



SAS ACVD

Récupération de déchets
Zone artisanale Le Pas de la Biche

49260 LE COUDRAY MACOUARD

Etats Financiers

Exercice clos le 31/12/2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ACVDDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise Zone artisanale Le Pas de la Biche 49260 LE COUDRAY MACOUARDDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 5 3 1 2 6 8 4 9 0 0 0 2 6Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/05/2018

				Exercice N clos le 31/05/2018				
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 927	AG	6 638	289	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	61 403	AQ	13 714	47 689	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	253 571	AS	227 874	25 696	
		Autres immobilisations corporelles	AT	44 797	AU	41 089	3 707	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	171	BE		171	
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	430	BI		430	
	TOTAL (II)			BJ	367 301	BK	289 316	77 984
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT	124 364	BU		124 364	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV		BW			
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	116 429	BY		116 429	
		Autres créances (3)	BZ	38 331	CA		38 331	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	6 729	CG		6 729	
			CH		CI			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	285 854	CK		285 854		
	TOTAL (III)							
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	653 155	1A	289 316	363 838		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété *	Immobilités :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ACVD		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 110 000...)		DA	110 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	8 171	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	56 278	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	12 934	
	Subventions d'investissement		DJ	21 222	
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	208 606	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	20 827	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	94 155	
	Dettes fiscales et sociales		DY	36 626	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	3 623	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	155 231		
Ecart de conversion passif*		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	363 838		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	140 424
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 133	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ACVD</u>					Néant ☐ *	
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	259 938	FB		FC 259 938
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF
		FG	212 998	FH		FI 212 998
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	472 937	FK		FL 472 937
	Production stockée*					FM
	Production immobilisée*					FN
	Subventions d'exploitation					FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 2 494
	Autres produits (1) (11)					FQ 903
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 72 294
	Variation de stock (marchandises)*					FT 23 944
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 248 847
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 3 603
	Salaires et traitements*					FY 69 569
	Charges sociales (10)					FZ 16 511
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA 25 073
						GB
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)					GE 456
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 460 300
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 16 034
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 3 453
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
	Total des charges financières (VI)					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (3 453)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 12 581

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 61 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ACVD		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	3 842	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	3 133	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	6 976	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	6 398	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	IIIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	6 398	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIII	578	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	225	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	483 312	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	470 377	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIIN	12 934	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	IIY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	IIIP	20 586
		- Crédit-bail immobilier	IIHQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IIHX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 494	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	111
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 287		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 842		
Subventions d'investissement virées au résultat		3 133		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACVD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2018, dont le total est de 363 839 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 935 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2017 au 31/05/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 883		1 956	6 928
Immobilisations incorporelles	8 883		1 956	6 928
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions	60 390	1 014		61 404
- Installations techn., matériel et outillage industriels	247 055	9 316	2 800	253 571
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	12 516			12 516
- Matériel de transport	23 049	2 000	200	24 849
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 778		1 345	7 433
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	351 788	12 330	4 345	359 773
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	171			171
- Prêts et autres immobilisations financières	430			430
Immobilisations financières	601			601
ACTIF IMMOBILISE	361 272	12 330	6 301	367 302

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 330		12 330
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		12 330		12 330
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1 956	4 345		6 301
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	1 956	4 345		6 301

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 157	438	1 956	6 638
Immobilisations incorporelles	8 157	438	1 956	6 638
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions	7 590	6 124		13 714
- Installation techn., matériel et outillage industriels	215 648	15 027	2 800	227 875
- Installations Gales, agenc. et aménag. divers	11 097	1 020		12 117
- Matériel de transport	19 274	2 466	200	21 540
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 778		1 345	7 433
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	262 387	24 636	4 345	282 679
ACTIF IMMOBILISE	270 544	25 074	6 301	289 317

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 155 191 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	430		430
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	116 429	116 429	
Autres	38 332	38 332	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	155 191	154 761	430

Prêts accordés en cours d'exercice
 Prêts récupérés en cours d'exercice
 Prêts et avances consentis aux associés

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	6 000
Etat - produits à recevoir	1 653
Divers - produits à recevoir	2 555
Total	10 208

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 110 000 euros décomposé en 11 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 155 232 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 134	1 134		
- à plus de 1 an à l'origine	19 693	4 886	14 807	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	94 156	94 156		
Dettes fiscales et sociales	36 626	36 626		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 623	3 623		
Produits constatés d'avance				
Total	155 232	140 425	14 807	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	22 500			
Emprunts remboursés sur l'exercice	2 807			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Pierre-Emmanuel MORIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT - COMPTABLE
DESS DE DROIT FISCAL
D.U. GESTION DE PATRIMOINE
D.U. INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPEEN

SAS A.C.V.D.

Société par Actions Simplifiée au capital de 110 000 euros

Siège social :

ZA Le pas de la biche

49 260 LE COUDRAY MACOUARD

RCS ANGERS 453 126 849

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 NOVEMBRE 2018

Exercice clos le 31 mai 2018

Sommaire

1- Opinion.....	3
2- Fondement de l'opinion.....	3
2.1- Référentiel d'audit.....	3
2.2- Indépendance	3
3- Justification des appréciations.....	4
4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale	4
5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.....	4
6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.....	5

12h.

Rapport du
Commissaire aux Comptes sur les
Comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

1- Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C.V.D. relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

2.1- Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2- Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1 juin 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ils ont porté sur :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues
- Sur la présentation d'ensemble des comptes annuels

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que la société ne donne pas les informations prévues à l'article D. 441-4 I du code de commerce concernant les délais de paiement clients et fournisseurs.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

pch
4

Exercice clos le 31 mai 2018

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SAS A.C.V.D.

Exercice clos le 31 mai 2018

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 14 Novembre 2018

P. E. MORIN

Pierre-Emmanuel MORIN
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/05/2018	Net 31/05/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	6 928	6 638	289	727
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	61 404	13 714	47 690	52 799
Installations techniques, matériel et outillage industriels	253 571	227 875	25 697	31 407
Autres immobilisations corporelles	44 798	41 090	3 708	5 194
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	171		171	171
Prêts				
Autres immobilisations financières	430		430	430
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	367 302	289 317	77 985	90 728
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	124 364		124 364	148 309
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	116 429		116 429	119 214
Autres créances	38 332		38 332	24 999
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 729		6 729	5 805
Charges constatées d'avance (3)				888
TOTAL ACTIF CIRCULANT	285 854		285 854	299 215
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	653 156	289 317	363 839	389 943
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/05/2018	31/05/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	110 000	110 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 171	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	56 279	56 279
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	12 935	3 171
Subventions d'investissement	21 222	24 356
Provisions réglementées		
Total I	208 607	198 806
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 827	
Emprunts et dettes diverses (3)		57 840
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 156	76 864
Dettes fiscales et sociales	36 626	36 805
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		19 627
Autres dettes	3 623	
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	155 232	191 137
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	363 839	389 943
(1) Dont à plus d'un an (a)	14 807	
(1) Dont à moins d'un an (a)	140 425	191 137
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 134	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/05/2018	31/05/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	259 939	280 777
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	212 998	181 499
Chiffre d'affaires net	472 937	462 275
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		960
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 494	1 879
Autres produits	904	2 365
Total I	476 335	467 480
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	72 295	118 591
Variations de stock	23 945	7 094
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	248 847	199 833
Impôts, taxes et versements assimilés	3 603	4 195
Salaires et traitements	69 569	99 152
Charges sociales	16 511	21 016
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	25 074	26 267
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	456	3 061
Total II	460 301	479 209
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16 034	-11 729
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		7
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		7
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	3 453	1 314
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	3 453	1 314
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 453	-1 307
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	12 581	-13 037

Pierre-Emmanuel MORIN

Associé gérant

Etablissement aux comptes

Immeuble Le Beaufay

2, rue des Chênes Emeraude

95000 CERGY PONTOISE

tél. 01 73 47 47 - Fax 01 30 73 20 51

14867 - pierre.emmanuel.morin@wanadoo.fr

Compte de Résultat (suite)

	31/05/2018	31/05/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 843	12 884
Sur opérations en capital	3 134	3 006
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	6 977	15 889
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 398	-318
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	6 398	-318
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	579	16 208
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	225	
Total des produits (I+III+V+VII)	483 312	483 376
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	470 377	480 205
BENEFICE OU PERTE	12 935	3 171
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	20 587	6 788
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ACVD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2018, dont le total est de 363 839 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 935 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2017 au 31/05/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Pierre-Emmanuel MORIN

7. π is complete
 8. π is a complex
 9. π is a π -Simplicy
 10. π is a π -Simplicy

[Faint handwritten notes and signatures are visible at the bottom of the page.]

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 883		1 956	6 928
Immobilisations incorporelles	8 883		1 956	6 928
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions	60 390	1 014		61 404
- Installations techn., matériel et outillage industriels	247 055	9 316	2 800	253 571
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	12 516			12 516
- Matériel de transport	23 049	2 000	200	24 849
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 778		1 345	7 433
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	351 788	12 330	4 345	359 773
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	171			171
- Prêts et autres immobilisations financières	430			430
Immobilisations financières	601			601
ACTIF IMMOBILISE	361 272	12 330	6 301	367 302

Pierre-Emmanuel MORIN

Comptable

Gestion des comptes

10 rue de la République

21000 DIJON Cedex 01

Tél : 03 80 39 00 00

Tél : 03 80 39 00 01

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 330		12 330
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		12 330		12 330
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1 956	4 345		6 301
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	1 956	4 345		6 301

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 157	438	1 956	6 638
Immobilisations incorporelles	8 157	438	1 956	6 638
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions	7 590	6 124		13 714
- Installation techn., matériel et outillage industriels	215 648	15 027	2 800	227 875
- Installations Gales, agenc. et aménag. divers	11 097	1 020		12 117
- Matériel de transport	19 274	2 466	200	21 540
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 778		1 345	7 433
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	262 387	24 636	4 345	282 679
ACTIF IMMOBILISE	270 544	25 074	6 301	289 317

Pierre-Emmanuel MORIN

Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Inscrit au tableau
des experts-comptables
de la région de la Réunion
N° 123456789

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 155 191 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	430		430
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	116 429	116 429	
Autres	38 332	38 332	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	155 191	154 761	430
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	6 000
Etat - produits à recevoir	1 653
Divers - produits à recevoir	2 555
Total	10 208

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 110 000 euros décomposé en 11 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 155 232 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 134	1 134		
- à plus de 1 an à l'origine	19 693	4 886	14 807	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	94 156	94 156		
Dettes fiscales et sociales	36 626	36 626		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 623	3 623		
Produits constatés d'avance				
Total	155 232	140 425	14 807	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	22 500			
Emprunts remboursés sur l'exercice	2 807			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Pierre-Emmanuel MORIN

[illegible]

1012

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact.non parvenues	4 674
Dettes prov. pour congés à payer	4 202
Charges sociales s/congés à payer	1 378
URSSAF CAP	4 419
Etat - autres charges à payer	770
Taxe d'apprentissage CAP	187
Formation continue CAP	217
Total	15 848

Pierre-Emmanuel MORIN
Extrait comptable
Commissaire aux comptes
Associé à la société
P. MORIN & Co. Exercice
2011-2012
11/02

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) perçu en 2017 au titre des salaires de l'année 2016 s'est élevé à 6 918 euros. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, Il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 4 734 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 1 653 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Notre société prévoit d'affecter ce crédit d'impôt à, notamment, des efforts en matière de reconstitution de son fonds de roulement.